

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 7 OCTOBRE 2019
À 18H30

CONVENTION MISSION LOCALE
CONTRAT TRANSITION ECOLOGIQUE
RPQS ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

BELSENTES
(ST JULIEN LABROUSSE)

SOMMAIRE

1. ÉCONOMIE	6
A. Signature de la convention avec la Mission Locale Nord Ardèche	
2. DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
A. Signature du contrat de transition écologique (CTE)	
3. EAU / ASSAINISSEMENT	8
A. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	
B. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif	
C. Abandon du Forage Hameau de Serre (Chanéac)	
D. Abandon des Sources 3 et 4 du captage des Combes (Accons)	
4. ENFANCE JEUNESSE	9
A. Évolution du barème national des participations familiales en établissement d'accueil du jeune enfant	
5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	11
A. Subvention 2019 au Handball Club Cheylarois	
6. FINANCES	11
A. Rétrocession des VRD de la ZA d'Arac	
B. DM N°1 au budget ZA Arac	
C. Fonds de concours complémentaires 2019	
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13
A. Présentation du rapport d'activité 2018	
8. QUESTIONS DIVERSES	13
9. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	14

Date de la convocation : 30 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 54

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Raymond FAYARD, M. Christian CROS, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, M. Jean-Louis REYNAUD, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Denis SERRE, Mme Marie-Christine ROURE, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Jean-Paul BERNARD, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Françoise ROCHE, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY, M. Christophe SABY, Mme Catherine FAURE, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : M. Jean-Luc BOULON pouvoir à M. Raymond FAYARD, Mme Pierrette CHANEAC pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Monique PINET, M. Pierre CROS pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Laura SOUBEYRAND pouvoir à Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX pouvoir à M. Maurice WEISS, M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Josyane ALLARD CHALANCON pouvoir à M. Maurice DESSUS, M. Nicolas FREYDIER pouvoir à M. Christophe SABY, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE, Mme Sabine LOULIER pouvoir à M. Francis VIALATTE.

Absents excusés : M. Philippe CRESTON, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, M. Michel CHANTRE, M. André BEAL.

Absents : M. Laurent BOUIX, M. Henry JOUVE, M. Henri SENECLAUZE, M. Philippe DESESTRES M. Christian CHARRIER.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Josette CLAUZIER

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président ouvre la séance en remerciant Raymond Fayard, Maire de la commune-nouvelle de Belsentes, pour son accueil, puis il lui laisse la parole.

M. Fayard souhaite la bienvenue à tous les délégués en adressant ces quelques mots :

« *Bonjour à tous et bienvenue à Belsentes.*

Je suis heureux de vous accueillir dans cette salle pour ce conseil communautaire.

Cette salle n'a pas toujours été une salle des fêtes. À son origine, en 1926, cette salle était un moulinage, créé par Alphonse Chomarat, il y a eu jusqu'à 80 ouvrières. Après une vente en 1934, le moulinage a définitivement fermé fin 1935. Ce bâtiment a ensuite été légué à la commune par M. Chomarat en 1970, où s'est installée l'association de l'art artisanal ardéchois (les 3A), avant que cela devienne la salle des fêtes.

Je vais maintenant vous présenter cette nouvelle commune. Belsentes est née au 1^{er} janvier 2019 de la fusion des communes des Nonières et de St Julien Labrousse. Les anciennes communes ont gardé le statut de communes déléguées, c'est-à-dire que l'état civil, par exemple, est géré au sein de chaque commune historique. Pour assurer le lien de proximité, chaque mairie est conservée et l'accueil du public est assuré à raison de 4 demi-journées par semaine (2 dans chaque mairie).

Sans revenir sur le détail du choix du nom de la nouvelle commune, je voulais juste préciser que ce nom vient du mot « sentes », qui historiquement est le petit chemin de terre qui serpente dans les bois, associé au préfixe « bel ». Par ce choix, on a voulu affirmer, d'une part qu'on a de beaux sentiers, mais également qu'on est un pays de randonnée et aussi que le sentier est la liaison naturelle entre nos deux villages.

Cette commune de Belsentes s'étend sur près de 2 600 hectares, 65 kilomètres de routes communales et une population de 564 habitants.

La commune dispose d'un patrimoine important : 2 mairies, 2 églises, une école avec 2 classes, une salle des fêtes, une salle polyvalente, 4 salles associatives, un commerce multi services avec bar, 3 restaurants, chambres d'hôtes et gîtes, 22 logements communaux, les cabanes perchées, près de 25 hectares de terres agricoles, plus de 60 hectares d'espaces boisés gérés par l'ONF.

À ce patrimoine communal, il faut rajouter les nombreuses activités au sein de la commune. Le milieu agricole est très présent avec près d'une dizaine d'exploitations qui couvrent tous les domaines d'activités (élevage, maraîchage, petits fruits, pommes de terre primeurs, châtaignes...); la filière bio est également très active, sans oublier la présence d'une apicultrice.

Les activités commerciales et touristiques sont également diversifiées (2 bars-épiceries, 3 restaurants, une épicerie ambulante, 2 campings à la ferme, de nombreux gîtes...).

Les entreprises et artisans couvrent un panel important d'activités (terrassment-travaux publics, maçonnerie, menuiserie, travaux agricoles et travaux liés à l'exploitation forestière...).

Enfin, le milieu associatif, avec ses 15 associations actives, permet d'animer notre territoire.

À ce patrimoine, il faut rajouter la présence forte de la Communauté de communes Val'Eyrieux sur ce territoire, en termes d'équipements, de services et d'infrastructures communautaires : un stade de foot, Eyrium, un restaurant, un espace bien-être, une aire de camping-car, près de 15 km de voie douce (La Dolce Via), le sentier d'interprétation Un pays et ses arbres, la gestion de l'accueil périscolaire, le point lecture, la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement avec la réalisation prochaine de l'assainissement du village de St Julien.

Si vous avez d'autres questions ou renseignements à demander sur la nouvelle commune, les élus du conseil municipal seront à votre disposition pendant l'apéritif, qui sera servi à l'issue du conseil communautaire. Bon conseil à tous. »

Avant de débiter les sujets à l'ordre du jour, M. le Président fait remarquer que cela lui fait plaisir de voir qu'il y a de l'animation et du développement économique à toute l'échelle du territoire.

1. ÉCONOMIE

M. le Président laisse la parole à René Julien.

A. Signature de la convention avec la Mission Locale Nord Ardèche

René Julien expose que, suite à la cessation des activités du Site de proximité Centre Ardèche, et conformément aux échanges ayant eu lieu lors du dernier Conseil communautaire, la Communauté de communes Val'Eyrieux s'est rapprochée de la Mission Locale Nord Ardèche afin d'organiser le maintien du service de la Mission locale sur le territoire Val'Eyrieux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le travail mené a permis d'aboutir au projet de convention joint en Annexe 1, qui fixe les objectifs et les modalités de déploiement de la Mission Locale sur le territoire Val'Eyrieux.

M. Julien rappelle la volonté de renforcer l'intervention de la Communauté de communes Val'Eyrieux en matière d'emploi-formation et de doter le service économie d'une cellule emploi-formation, ainsi que l'impossibilité réglementaire pour la Communauté de communes de porter en direct le service "Mission Locale".

Au vu de ces éléments, la convention prévoit les engagements réciproques de chaque partie, dont la mise à disposition à la Mission Locale Nord Ardèche, par la Communauté de communes, d'un agent chargé d'animer la cellule emploi-formation, à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Par ailleurs, les communes d'Issamoulenc, Albon d'Ardèche et Saint-Pierreville étant actuellement sur le périmètre de la Mission Locale Centre Ardèche, il a été demandé le transfert de ces trois communes sur la Mission Locale Nord Ardèche de façon à ce que la présente convention s'applique à l'ensemble du territoire Val'Eyrieux.

Josette Clauzier demande si l'agent mis à disposition de la Mission Locale à mi-temps vient en complément des deux créations de postes prévues au service économie.

Morgane Maitrias rappelle que, lors du dernier Conseil, il avait en effet été indiqué la création de deux postes au service économie afin de palier à la fin des activités du Site de proximité : un poste axé sur l'accueil, l'attractivité et l'appui à la création ; un poste axé sur l'emploi et la formation. Une interrogation subsistait concernant le devenir des actions relatives à la Mission Locale. Aussi, il a été décidé que, parmi les deux agents recrutés, l'un d'eux serait mis à disposition de la Mission Locale à mi-temps. On reste donc dans les perspectives annoncées, avec une légère augmentation de la cotisation à la Mission Locale due à l'intégration des trois communes, comme évoqué précédemment.

Elle en profite pour indiquer que les offres d'emploi ont été diffusées il y a quelques jours.

Brigitte Morel demande si un lien sera fait avec les autres acteurs de la formation et de l'emploi.

Morgane Maitrias confirme qu'il est compris dans la fiche de poste de la personne en charge de ces thématiques, une mise en lien de tous les acteurs.

M. le Président tient à faire remarquer que diverses permanences sont déjà proposées à Pôleyrieux (Pole Emploi, services de l'État, chambres consulaires...).

Brigitte Morel souhaiterait des précisions concernant un point de l'article 2 de la convention, qui stipule « *Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome* ».

Morgane Maitrias indique que ce point fait partie des objectifs de la Mission Locale. Il est convenu que Val'Eyrieux recrute une personne qui aura pour mission d'exercer les fonctions de conseiller emploi-formation, charge ensuite à la Mission Locale de déployer d'autres conseillers sur d'autres domaines d'intervention (santé, logement...).

Morgane Maitrias en profite pour signaler que le guide « Entreprendre en Val'Éyrieux » vient d'être distribué aux élus. Il reprend diverses informations sur le territoire (innovation, savoir-faire, tourisme, culture, équipements...).

M. le Président ajoute que ce livret a été travaillé en comité de développement économique, en partenariat avec les industriels locaux. Il sera bien sûr utile en interne mais surtout auprès des visiteurs, notamment les touristes qui peuvent voir que le territoire est prêt à les accueillir s'ils souhaitent s'installer.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention avec la Mission Locale Nord Ardèche, selon les termes définis ci-dessus ; autorise M. le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Signature du contrat de transition écologique (CTE)

M. le Président commence par signaler que l'engagement de Val'Éyrieux dans une démarche de transition écologique, menée depuis deux ans, continue à porter ses fruits. Il fait remarquer qu'on avait de l'avance par rapport aux autres communautés de communes, et elles ne nous ont pas encore rattrapés.

Ce nouveau contrat étant signé en partenariat avec le Département, M. le Président laisse la parole à Maurice Weiss, Vice-président du Département, afin qu'il donne plus de détails.

M. Weiss rappelle que le contrat de transition écologique est une opération collective, conclue entre l'État, le Département et l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération d'Ardèche, moins une (nous ne la citerons pas). Le Département s'est proposé de jouer le rôle de chef de file et d'accompagner les territoires volontaires, qui souhaitent parier sur l'écologie et s'engager dans la réalisation de projets concrets. La Communauté de communes Val'Éyrieux étant déjà engagée dans le dispositif TEPCV, il était logique qu'elle s'implique dans le CTE.

Maurice Weiss signale que l'Ardèche est le deuxième département à signé un tel contrat avec l'État. Il rappelle qu'il s'agit surtout d'un engagement, l'État ne promettant pas de nouveaux financements associés.

M. le Président laisse ensuite la parole à Frédéric Picard, qui a représenté Val'Éyrieux lors de la signature du CTE au Département le 13 septembre dernier, le Comité exécutif et la commission Développement durable ayant au préalable donné un avis unanime sur l'indispensable engagement de la Communauté de communes dans ce dispositif.

M. Picard confirme qu'il s'agit de la continuité des actions déjà lancées sur Val'Éyrieux. Il ajoute qu'en signant ce contrat de transition écologique, les EPCI assument le rôle d'entraîneur et d'animateur sur leur territoire. Aussi, la Communauté de communes Val'Éyrieux s'est engagée à prendre part à cinq fiches distinctes du CTE :

- Action n° 3.1 : Mettre en place un guichet unique départemental de la performance énergétique des bâtiments → Suite logique de ce qui est déjà entrepris avec l'ALEC et Rénofuté.
- Action n° 3.2 : Développer la production de chaleur d'origine renouvelable
- Action n° 5.2 : Développer la cyclabilité et la pratique du vélo du territoire
- Projet n° 1.1 : Accompagner aux changements de pratiques des citoyens et dans les milieux éducatifs → En partenariat avec le CCSTI
- Projet n° 3.1 : Mettre en place un service d'accompagnement technique et financier pour les projets d'économies d'énergie dans les entreprises de Val'Éyrieux → Fait suite aux retours très positifs des entreprises suite aux actions TEPCV mises en place.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le Contrat de Transition Écologique pour le territoire Ardèche Nord et ses annexes ; autorise M. le Vice-président à signer le Contrat de Transition Écologique pour le territoire Ardèche Nord, et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

3. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

A. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. Fayard commence par remercier les services pour le travail de collecte des données, effectué alors que l'emploi du temps est déjà bien chargé.

Il indique que les deux rapports, eau et assainissement, ont été finalisés récemment et présentés en commission le 17 septembre dernier. Ils sont joints au présent compte-rendu et consultables sur le site internet de Val'Éyrieux. Une présentation de ces deux rapports doit être faite aux conseils municipaux.

Comme les années précédentes, ces deux rapports sont construits en quatre parties : Caractérisation technique du service / Tarification / Indicateurs de performance / Financement des investissements. De plus, la note annuelle de l'Agence de l'Eau est annexée au rapport de l'eau potable.

M. Fayard détaille les principales informations du rapport concernant le service public de l'eau potable :

- Deux modes de gestion coexistent : régie (12 communes, contre 11 en 2017, suite à la fin du contrat de DSP de St Jeure d'Andaure) et délégation de service public (19 communes)
- Le nombre d'abonnés est stable (+ 4 entre 2017 et 2018).
- La consommation globale représente environ 490 000 m³ en 2018. Elle est légèrement en baisse, ceci étant dû à l'harmonisation des dates de relève, St Martin de Valamas et Arcens n'ayant ainsi eu qu'une seule relève en 2018 au lieu de deux (environ 20 000 m³ d'écart).
- Le taux de conformité bactériologique moyen est sensiblement équivalent à 2017.
- Les taux de rendement du réseau de distribution sont en net progrès. Une seule commune est sous le seuil des 65 % ; il s'agit de St Pierreville, mais son taux est en augmentation.
- Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux se sont améliorés sur certaines communes suite à la réalisation de schémas directeurs. Pour rappel, si l'indice est inférieur à 40, la redevance versée à l'Agence de l'Eau est majorée.
- L'encours de la dette au 31/12/2018 est en baisse, il s'élève à 1 193 297,80 €, avec une annuité de 167 472,07 €.

Josette Clauzier demande quelle est la consommation moyenne sur laquelle nous nous basons.

Raymond Fayard indique que la consommation moyenne constatée est de 60 m³ par an et par abonné.

Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention, approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

B. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. Fayard reprend les principaux points du rapport concernant l'assainissement collectif :

- Le service est géré soit en régie (13 communes), soit en délégation de service public (8 communes)
- Le nombre d'abonnés est stable.
- Les volumes collectés en 2018 sont inférieurs d'environ 18 000 m³ à ceux de 2017. Comme pour l'eau, cela est dû à l'harmonisation des dates de relève.
- L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 1 683 044,13 €, avec une annuité de 218 549,40 €.

M. le Président souhaite en profiter pour remercier le Vice-président et les services. Le travail exécuté depuis deux ans a permis un contact privilégié avec l'Agence de l'eau. Ainsi, un contrat attribuant à Val'Eyrieux plus de 2 millions d'euros de subventions sur 3 ans a été signé en début d'été. C'est une réelle bouffée d'oxygène pour poursuivre le travail. Lors de sa venue à cette occasion, le directeur de l'Agence de l'eau a insisté sur le courage dont a fait preuve Val'Eyrieux en franchissant le pas de la prise de compétences eau/assainissement. M. le Président en profite pour répéter que l'eau de source est une richesse pour un territoire et va devenir facteur d'attractivité.

Christophe Saby demande si la fermeture annoncée de Tesca, au Cheylard, impacte le budget de Val'Eyrieux.

Raymond Fayard rappelle que la redevance perçue par Val'Eyrieux est partagée entre Tesca et Chomarat. Cela ne devrait a priori pas représenter une perte importante pour la collectivité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

C. Abandon du Forage Hameau de Serre (Chanéac)

Raymond Fayard expose qu'il est préconisé l'abandon du forage du Hameau de Serre, sur la commune de Chanéac, celui-ci n'étant plus productif. Ces dernières années, c'est la source de Graillouse qui alimentait Serre. Désormais, le hameau est desservi grâce à l'interconnexion avec le réseau de Borée.

Didier Rochette confirme les propos de M. Fayard et ajoute que ce forage a dû être creusé dans les années 1970-1980. La dernière étude commandée par la commune validait l'utilisation de cette ressource, qui s'est finalement tarie en deux ans.

Au vu des éléments ci-dessus, M. Fayard indique qu'il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Président à entreprendre les démarches afin d'abandonner cette ressource.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'abandonner le forage Hameau de Serre (Chanéac), celui-ci n'étant plus productif ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son application.

D. Abandon des Sources 3 et 4 du captage des Combes (Accons)

M. Fayard indique qu'il est également préconisé l'abandon des sources 3 et 4 du captage des Combes, sur la commune d'Accons, celles-ci étant devenues peu productives et vulnérables aux pollutions. Il rappelle que le captage des Combes se compose de 4 sources, les numéros 1 et 2 étant toujours exploitées.

Il est donc demandé au Conseil d'autoriser le Président à entreprendre les démarches afin d'abandonner ces ressources.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'abandonner les sources 3 et 4 du captage des Combes (Accons), celles-ci étant devenues peu productives et vulnérables aux pollutions ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son application.

4. ENFANCE JEUNESSE

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot.

A. Évolution du barème national des participations familiales en établissement d'accueil du jeune enfant

M. Girot fait référence à la circulaire n° 2019-005 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), en date du 5 juin 2019, portant évolution du barème national des participations familiales en établissement d'accueil du jeune enfant.

Il rappelle que le barème national des participations familiales a été mis en place dans une logique d'accessibilité financière de toutes les familles aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Il est proportionnel aux ressources et tient compte de la composition de la famille.

La mise en place de la prestation de service unique (PSU) en 2002 et la généralisation du barème national à l'ensemble des EAJE du territoire national a permis d'assurer une équité de traitement de toutes les familles.

Or, le taux d'effort du barème national n'a pas évolué depuis 2002, alors que dans le même temps le niveau de service des EAJE s'est nettement amélioré : fourniture des couches, des repas, meilleure adaptation de l'offre à la demande...

Par ailleurs, le montant des ressources « plafond » a connu une évolution inférieure à celle des prix et des salaires. Par conséquent, le tarif n'est plus proportionnel aux ressources de la famille.

Au vu de cette situation, M. Girot indique qu'une évolution des taux d'effort des participations familiales a été adoptée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- Augmentation annuelle du taux d'effort de 0.80 % entre 2019 et 2022 ;
- Majoration progressive du « plafond » de ressources pour atteindre 6 000 € en 2022 ;

Cette hausse du barème s'applique à compter du 1^{er} septembre 2019 pour toutes les familles ayant un enfant fréquentant un EAJE. Toutefois, Thierry Girot signale que, le fonctionnement interne de Val'Éyrieux impliquant de faire valider ces évolutions auprès du Conseil communautaire, qui ne pouvait se réunir avant le 1^{er} septembre, un délai nous a été accordé dans la limite de 2 mois.

Ainsi, dans les établissements d'accueil du jeune enfant gérés par Val'Éyrieux, c'est-à-dire les crèches de St Agrève et St Pierreville, la hausse des barèmes entrera en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2019. Il signale que les deux crèches associatives du territoire, Le Cheylard et St Martin de Valamas, appliquent déjà ces nouveaux barèmes.

M. Girot détaille ensuite les évolutions prévues :

1. Évolution des barèmes en accueil collectif

Nombre d'enfants	Jusqu'au 31 août 2019	du 01/09 au 31/12/2019	2020	2021	2022
1 enfant	0,0600%	0,0605%	0,0610%	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0500%	0,0504%	0,0508%	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0400%	0,0403%	0,0406%	0,0410%	0,0413%
4 à 7 enfants	0,0300%	0,0302%	0,0305%	0,0307%	0,0310%
8 enfants et +	0,0200%	0,0202%	0,0203%	0,0205%	0,0206%

2. Relèvement du plafond et du plancher de ressources

Année d'application	Plafond	Plancher
2018 et jusqu'au 31 août 2019	4 874,62 €	687,30 €
2019 (au 1 ^{er} septembre)	5 300 €	705,27 €
2020 (au 1 ^{er} janvier)	5 600 €	sera publié en début de chaque année civile
2021 (au 1 ^{er} janvier)	5 800 €	
2022 (au 1 ^{er} janvier)	6 000 €	

Le plancher de ressources s'applique dans les cas suivants :

- Familles ayant des ressources nulles ou inférieures à ce montant plancher
- Enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance
- Personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires.

Avant de terminer, il donne quelques exemples afin de montrer les conséquences financières :

- Famille avec 1 enfant en crèche : avant l'évolution, une heure coûtait entre 0,42 € et 2,92 € selon les revenus du ménage ; après l'évolution, une heure coûte entre 0,42 € et 3,20 €
- Famille avec 2 enfants en crèche : avant l'évolution, une heure coûtait entre 0,35 € et 2,43 € selon les revenus du ménage ; après l'évolution, une heure coûte entre 0,35 € et 2,67 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} novembre 2019, le nouveau barème national des participations familiales en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) tel qu'indiqué dans la circulaire n° 2019-005 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) en date du 5 juin 2019 et repris ci-dessus ; charge le comptable public et le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

5. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin.

A. Subvention 2019 au Handball Club Cheylarois

M. Perrin commence par rappeler le tableau des subventions 2019 aux associations sportives, voté lors du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2019.

Il indique que le dossier du Handball Club Cheylarois n'était pas complet au moment de ce vote, la présidence étant en cours de changement, et n'avait donc pas pu être inscrit dans la liste des associations aidées en 2019.

Les pièces manquantes étant désormais parvenues au service Sport de la Communauté de communes, il est proposé qu'une subvention de 175 € soit attribuée au Handball Club Cheylarois pour l'année 2019, à l'identique de 2018.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 175 € au Handball Club Cheylarois pour 2019 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

6. FINANCES

M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne.

A. Rétrocession des VRD de la ZA d'Aric

M. Villemagne rappelle la problématique rencontrée par rapport au bilan financier des zones d'activités, sur lesquelles le portage des VRD (Voies et Réseaux Divers) doit être assuré pendant toute la durée de vie de la zone d'activité.

Comme cela a déjà été abordé en commission Finances et lors du vote du BP 2019, il convient d'appliquer sur le budget de la ZA d'Aric la même solution qui a été mise en œuvre en 2018 sur le budget de la ZA des Prés de l'Eyrieux.

Ainsi, Michel Villemagne expose aux conseillers qu'il convient de rétrocéder au Budget général les VRD de la zone d'activités d'Aric, dès maintenant sans attendre la fin des ventes de lots comme cela est habituellement réalisé.

Le budget de la ZA sera ainsi soulagé d'une partie du déficit comptable généré par les VRD et qui, en tout état de cause, devra à terme être assumé par le budget général. Il fait remarquer que cette rétrocession ne va ni coûter ni rapporter quelque chose à la collectivité ; il s'agit d'une opération blanche.

Ce transfert des VRD sera réalisé pour le coût de revient et au vu d'un levé topographique de la zone. Les derniers bornages semblent confirmer le chiffrage estimatif. Ainsi, la dépense relative au rachat de ces VRD s'élèverait donc environ à 1 240 000 €.

Josette Clauzier admet que cela arrangera la situation du budget d'Arlic pour cette année mais elle se demande ce qu'il en sera ensuite.

Michel Villemagne confirme que le déficit global sera largement diminué et on ne sera plus jamais en aussi mauvaise posture qu'aujourd'hui. Reste ensuite à mettre en place une réflexion pour terminer à l'équilibre une fois que tous les lots de la zone seront vendus. De mémoire, M. Villemagne estime que Val'Éyrieux peut encore percevoir 650 000 € de ventes restantes.

En résumé, le rachat des VRD règle l'un des problèmes. Le second point consistera à tenter de diminuer le delta entre le prix de vente d'un terrain et son prix de revient. Il est cependant bon de rappeler que, si nous vendions les terrains à leur prix de revient, nous en vendrions certainement moins qu'aujourd'hui.

Michel Villemagne indique que l'effort qu'il resterait à faire à Val'Éyrieux, après la vente de tous les lots, serait d'environ 195 000 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la rétrocession immédiate des VRD de la Zone d'activités d'Arlic au Budget général ; confie au Président les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

B. DM N°1 au budget ZA Arlic

Pour faire suite à la délibération présentée précédemment concernant la rétrocession des VRD de la ZA d'Arlic au Budget général, M. Villemagne expose aux conseillers les éléments composant la décision modificative N° 1 au Budget ZA Arlic, dont le détail est présenté en Annexe 2.

Josette Clauzier se félicite de la diminution à prévoir cette année de l'emprunt « qui n'en est pas un ». Michel Villemagne lui confirme en effet que l'on réalise une « économie » de 156 000 € sur l'emprunt budgétaire d'équilibre.

M. le Président signale que, dès la construction de la zone d'Arlic, le Vice-président aux Finances de l'époque à la Communauté de communes du Pays du Cheylard, ainsi que lui-même, se faisaient beaucoup de souci. Aujourd'hui, au SCoT, on voit bien que peu de terrains sont disponibles pour le développement économique. Il fallait donc prendre le risque. M. le Président en profite pour remercier ceux qui travaillent à restreindre ce risque, comme Michel Villemagne actuellement. Grâce aux zones d'activités de notre territoire, nous sommes en passe de gagner le pari avec la possibilité de bénéficier de terrains que les autres territoires n'ont pas.

Josette Clauzier souhaite un rappel des entreprises qui ont acheté des terrains sur Arlic.

Carine Faure mentionne qu'il y a les Établissements Perrier, la Banque Delubac et la société EGBI. Elle fait remarquer que l'un des terrains a été acheté par le Budget Général pour la construction de Pôleyrieux.

Michel Villemagne confirme que, parmi les intercommunalités composant le SCoT, l'une d'elle n'a aujourd'hui plus de réserve foncière et deux autres, dont Val'Éyrieux, en bénéficient encore mais cela n'est pas énorme (7,5 hectares pour Val'Éyrieux).

Josette Clauzier estime qu'il faut mettre en relation la réserve foncière avec le lieu où elle se trouve. On ne peut pas comparer Le Cheylard et Le Pouzin, par exemple.

Michel Villemagne pense que nous ne visons pas les mêmes prospects. Les entreprises qui s'installent au Pouzin doivent acquérir un minimum de superficie, qui avoisine l'hectare. Nous en sommes loin sur Val'Eyrieux.

Maurice Weiss rappelle que la ZA du Pouzin a coûté cher au Département et, aujourd'hui, une partie est neutralisée par le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation).

Josette Clauzier insiste sur le fait que cette zone est plus attractive, de part sa situation géographique.

M. le Président estime que cela dépend du sens que l'on donne à l'attractivité. La ZA du Pouzin, depuis son origine, est plutôt axée sur la logistique et la présence de plateformes. Sur Val'Eyrieux, les zones d'activités permettent l'installation de petites entreprises, d'industries familiales, la possibilité de reconversion, d'innovation... C'est bien qu'il y ait de tout sur le Département et il faut savoir prendre des risques. Nous n'avons pas parlé de Vals/Aubenas mais là non plus il ne reste pas grand-chose.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé en Annexe 2.

C. Fonds de concours complémentaires 2019

M. Villemagne rappelle l'enveloppe annuelle de fonds de concours de 50 000 € votée lors du budget 2019, ainsi que les modalités d'attribution :

- Travaux d'investissement : 20 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 20 000 €
- Études : 50 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 10 000 €

Suite au Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2019, adoptant les fonds de concours annuels attribués aux communes intéressées, des demandes complémentaires ont été adressées à Val'Eyrieux par les communes de St Martin de Valamas, Chanéac et St Barthélemy le Meil, pour un montant de 7 187,86 € (détails dans le tableau joint en Annexe 3).

M. Villemagne signale que, ces nouvelles demandes entrant dans l'enveloppe budgétaire globale octroyée pour 2019, il est proposé au Conseil communautaire de les accepter. En effet, après adoption de ces trois nouveaux fonds de concours, le montant total attribué pour 2019 est de 42 895,39 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours complémentaires tels qu'indiqués dans le tableau joint en annexe 3 ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A. Présentation du rapport d'activité 2018

M. le Président indique qu'un rapport a été dressé, récapitulant les activités menées par la Communauté de communes Val'Eyrieux en 2018. Il précise qu'il est joint au présent compte-rendu et également téléchargeable sur le site internet de Val'Eyrieux.

Ce document met en avant le dynamisme de la Communauté de communes et les nombreuses actions entreprises sur l'année par les différents services.

M. le Président souhaite rappeler que le budget 2018 avait été marqué par une baisse importante des charges de fonctionnement, permettant de rééquilibrer les finances et de se projeter pour l'avenir.

8. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

9. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ **Téléphonie**

M. le Président pense qu'un vœu ou une délibération ne sert à rien, mais il souhaite une nouvelle fois aborder les problèmes récurrents de téléphonie sur notre territoire, et notamment avec Orange.

Didier Rochette indique qu'Orange lui a promis que la 4G serait disponible à Chanéac d'ici fin 2019. Pour l'instant, rien n'a encore été fait dans ce sens...

Raymond Fayard informe le Conseil qu'un collectif de citoyens est en train de se créer pour alerter sur cette question. Des outils de communication se mettent en place et des articles vont paraître dans les journaux locaux. La première réunion du collectif devrait se tenir début décembre, dans cette salle des fêtes de St Julien Labrousse.

➤ **Fermeture de la trésorerie du Cheylard**

Suite aux informations communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques sur l'éventuelle fermeture de certains centres des finances en Ardèche, et notamment celui du Cheylard, M. le Président indique que Val'Eyrieux a alerté directement le Directeur de la DDFiP, le sénateur Jacques Genest ainsi que l'Association des Maires d'Ardèche pour trouver une solution pérenne pour la trésorerie.

Aussi, M. le Président demande à Carine Faure de lire le courrier adressé par Val'Eyrieux à la DDFiP (cf. Annexe 4).

Ensuite, il donne lecture de la réponse reçue en retour le 30 septembre dernier (cf. Annexe 5).

Au vu des propos tenus dans ce courrier, on peut être optimiste, même s'il est préférable d'attendre avant de crier victoire car c'est Bercy qui décide.

M. le Président en profite pour rappeler que la trésorerie du Cheylard gère 80 budgets, d'où l'importance d'avoir un service sur place.

Maurice Weiss rappelle que les perspectives présentées en début d'été mettaient en avant l'idée que 30 points de contact supplémentaires allaient être créés en Ardèche, avec des conseillers déployés dans les maisons de services au public. En réalité, cette annonce masquait la fermeture de 13 trésoreries sur le département. Suite à cela, l'Association des Maires avait reçu près de 100 retours et, après diverses rencontres, une proposition a été faite par les services de l'État pour le maintien de certains centres des finances. Cette proposition engloberait notamment les trésoreries du Cheylard, Tournon et Coucouron. La situation semble s'arranger de notre côté mais cela reste encore compliqué dans le Sud Ardèche. Il termine en signalant que ce sujet sera certainement abordé au Congrès des Maires d'Ardèche le 24 octobre prochain.

➤ **Saison culturelle 2019-2020**

M. le Président indique que la programmation culturelle des mois à venir est jointe en Annexe 6 du présent compte-rendu. La programmation n'est pas entièrement finalisée, d'autres spectacles s'y ajouteront.

➤ **Fête de la Science**

M. le Président rappelle que le Village des Sciences se tiendra cette année à Aubenas, au lycée Olivier de Serres, les 12 et 13 octobre. L'inauguration, à laquelle sont conviés tous les Maires, aura lieu le samedi 12 octobre à 11h.

➤ **Congrès des Maires à Paris**

M. le Président indique que les élus le souhaitant peuvent se rassembler à l'issue de la séance afin de se concerter pour le déplacement au Congrès des Maires, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2019 à Paris.

➤ **Prochain Conseil communautaire**

Enfin, M. le Président signale que le prochain Conseil communautaire se tiendra le mardi 26 novembre 2019, le lieu restant à définir.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h00

Dr Jacques CHABAL

Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



ANNEXES

Annexe 1

Convention d'objectifs

entre la mission locale Nord Ardèche et Communauté de communes Val'Eyrieux

Entre

La Communauté de communes Val'Eyrieux

21 avenue de Saunier, 07160 Le CHEYLARD

Représentée par M. Jacques CHABAL son Président

Et

La Mission Locale Nord Ardèche

6 allée Nicolas Copernic Tour H, 07000 ANNONAY

Représentée par M. Yves BOULANGER son Président

Il est convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : Contexte

La mission Locale Nord Ardèche

La Missions Locale constitue le service public territorialisé de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi, qui agit au quotidien à leur service. La Mission Locale Nord Ardèche couvre le territoire de l'arrondissement de Tournon assorti du canton de Bourg Argental. Membre du Service public de l'emploi, elle est financée par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La mission Locale Nord Ardèche a pour but de faciliter l'accès à l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Son activité principale est constituée par l'ensemble des missions de base suivantes : l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement, l'expertise, l'évaluation, les observations.

Ces missions se déclinent en différentes actions pérennes qui renforcent sa capacité d'intervention sur son territoire : la construction de parcours de formation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement social, l'action en matière d'accès aux droits, de prévention, de justice et sécurité, l'animation partenariale de son territoire. En périphérie de l'action principale, les activités spécifiques et ponctuelles concernent des opérations ciblées dans les domaines tels que la santé, le logement, la mobilité, les loisirs, la culture, le sport, l'humanitaire...

L'association est respectueuse des convictions personnelles. Pour mener à bien son activité en faveur des jeunes, elle cherche à s'assurer le concours de tous, et de ce fait, s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession.

Le jeune est acteur de son projet (professionnel ou de formation).

La Communauté de communes Val'Eyrieux

Située au Nord-Ouest du Département de l'Ardèche, la Communauté de communes Val'Eyrieux est composée de 29 Communes et représente près de 13 000 habitants. La Communauté de communes dispose d'orientations fortes en matière de développement économique : soutien à la création d'activité, accompagnement et aide au développement des entreprises, structuration de filières stratégiques, développement d'équipements structurants...

Suite à la fermeture de l'association Site de Proximité Centre Ardèche, et au regard des problématiques de recrutement dans les entreprises, d'emploi et d'insertion des jeunes, la Communauté de communes souhaite renforcer son intervention en matière d'emploi-formation.

A ce titre, elle souhaite créer une cellule emploi-formation au sein de son service économie, qui soit l'interface locale pour les employeurs, les demandeurs d'emplois, les jeunes en insertion professionnelle, les organismes de formation, les OPCO et l'ensemble des partenaires techniques et financiers ; ceci ayant pour objectif de permettre à la fois de répondre au besoin de main d'œuvre des entreprises et d'insertion professionnelle des ressortissants de son territoire, ainsi que des nouveaux arrivants.

Considérant le besoin de recrutement d'un conseiller emploi-formation à mi-temps dédié au territoire Val'Eyrieux et le besoin de recrutement par la Communauté de communes Val'Eyrieux d'un chargé de mission emploi-formation et la volonté de créer une cellule emploi-formation intercommunale, la mission Locale Nord Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux ont souhaité se rapprocher pour permettre l'embauche d'un agent partagé entre les deux structures.

ARTICLE 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements des parties pour assurer :

- la couverture optimale de l'ensemble du territoire Val'Eyrieux par les services de Mission Locale, à savoir permettre aux jeunes de 16 à 25 ans du territoire de bénéficier des services suivants :

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

Les objectifs chiffrés en matière d'accueil, d'accompagnement et d'insertion des jeunes sur le territoire Val'Eyrieux sont fixés annuellement dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) par l'Etat et la Région lors du dialogue de gestion (DG). Pour l'année en cours, ils sont joints à la présente convention et seront transmis et discutés chaque année avec la Communauté de communes Val'Eyrieux.

- la coordination entre l'intervention de la Mission Locale Nord Ardèche sur le territoire Val'Eyrieux et celle de la Communauté de communes sur les thématiques de l'emploi, de la formation et de l'insertion sociale des jeunes

- Les modalités de mise à disposition d'un agent à mi-temps par la Communauté de communes à la Mission Locale Nord Ardèche pour assurer le bon déploiement des actions de la Mission Locale Nord Ardèche sur le territoire

ARTICLE 3 : Modalités de déploiement de la mission locale sur le territoire Val'Eyrieux

Pour assurer l'atteinte de ces objectifs,

La Mission Locale Nord Ardèche s'engage :

- à dédier au territoire Val'Eyrieux un conseiller emploi-formation à hauteur de 0,5 ETP qui sera basé sur le territoire Val'Eyrieux et qui aura pour missions :

- Accueillir les jeunes de 16-25 ans du territoire Val'Eyrieux : accueil téléphonique et physique, organisation et tenue de permanences en divers points du territoire Val'Eyrieux
- Établir un diagnostic individuel pour chaque jeune rencontré
- Informer, accompagner et aider à l'orientation et à l'insertion des jeunes de 16-25 ans du territoire Val'Eyrieux
- Coopérer avec les entreprises :
 - Appui à l'intégration et au maintien en emploi
 - Proposition du service et négociation d'offres d'emploi durables
 - Appui au recrutement et mise en relation
 - Appui à l'intégration et au maintien en emploi
 - Animation et développement du réseau
- Assurer le suivi des jeunes tout au long de leur parcours d'insertion
- Assurer le suivi administratif de l'activité et renseigner les outils de suivi de la Mission Locale Nord Ardèche.
- Participer à la mise en réseau des acteurs locaux intervenant auprès des jeunes de 16-25 ans, collabore avec les partenaires,
- Contribuer au déploiement d'actions intercommunales contribuant aux objectifs d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans du territoire Val'Eyrieux.

- à mobiliser en interne l'ingénierie complémentaire nécessaire pour répondre aux objectifs de bon déploiement de la totalité des dispositifs proposés par la Mission Locale (garantie jeune, actions logement, santé, mobilité) sur le territoire Val'Eyrieux et les missions supports liées au bon fonctionnement de l'activité ne faisant pas partie de la fiche de poste du conseiller Emploi-formation (support administratif et financier...) mis à disposition.
- à assurer des permanences hebdomadaires sur les communes de St-Agrève, St-Martin-de-Valamas et le Cheylard et une présence bi-mensuelle sur la Commune de St-Pierreville.
- à s'impliquer dans l'émergence et la mise en œuvre de projets intercommunaux concourant aux objectifs d'insertion des jeunes dans l'emploi et la société ou au développement de nouveaux services et outils d'accompagnement des jeunes.
- à travailler en relation étroite avec le service économie de la Communauté de communes pour assurer le lien avec les employeurs du territoire, l'articulation entre l'accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes de 16-25 ans et celui du public de plus de 26 ans, le développement de l'offre de formation professionnelle, etc..

La Communauté de communes Val'Eyrieux s'engage :

- à mettre à disposition de l'association « Mission Locale Nord Ardèche », un agent public contractuel à hauteur de 50 % d'un temps plein, soit 910 heures rémunérées / an, pour exercer les fonctions de conseiller(ère) emploi-formation sur le territoire Val'Eyrieux.
- à associer la Mission Locale Nord Ardèche dans la procédure de recrutement de cet agent (établissement de la fiche de poste, sélection des candidats, participation aux entretiens...). La Communauté de communes restera toutefois décisionnaire sur le choix du candidat.
- à associer la Mission Locale Nord Ardèche aux projets intercommunaux pouvant contribuer à faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi et la société et à faciliter la mise en réseau du conseiller emploi-formation dédié avec les acteurs locaux impliqués dans l'insertion des jeunes.
- à faciliter et relayer la communication sur l'offre de services de la Mission Locale auprès des jeunes du territoire

ARTICLE 4 : modalités de mise à disposition de personnel

Article 4.1 - missions de l'agent mis à disposition

Les missions de l'agent public contractuel mis à disposition à raison de 910 € rémunérées par an sont les suivantes :

- Accueillir les jeunes de 16-25 ans du territoire Val'Eyrieux : accueil téléphonique et physique, organisation et tenue de permanences en divers points du territoire Val'Eyrieux
- Établir un diagnostic individuel pour chaque jeune rencontré
- Informer, accompagner et aider à l'orientation et à l'insertion des jeunes de 16-25 ans du territoire Val'Eyrieux
- Assurer le suivi des jeunes tout au long de leur parcours d'insertion
- Coopérer avec les entreprises :
 - Appui à l'intégration et au maintien en emploi
 - Proposition du service et négociation d'offres d'emploi durables
 - Appui au recrutement et mise en relation
 - Appui à l'intégration et au maintien en emploi
 - Animation et développement du réseau

- Assurer le suivi administratif de l'activité et renseigner les outils de suivi de la Mission Locale Nord Ardèche.
- Participer à la mise en réseau des acteurs locaux intervenant auprès des jeunes de 16-25 ans, collaborer avec les partenaires,
- Contribuer au déploiement d'actions intercommunales contribuant aux objectifs d'orientation, de formation et d'insertion des jeunes de 16 à 25 ans du territoire Val'Eyrieux.

La Mission Locale Nord Ardèche ne pourra en aucun cas mobiliser l'agent mis à disposition pour assurer des missions différentes de celles-ci, ni lui demander d'intervenir sur un périmètre différent de celui de la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Article 4.2 – durée de la mise à disposition

La présente mise à disposition est conclue pour la durée de la convention.

Article 4.3 – conditions d'emploi

Le temps de l'agent étant réparti sur deux missions : « conseillère emploi-formation » pour la Mission Locale Nord Ardèche et « chargée de mission emploi-formation » pour la Communauté de communes Val'Eyrieux, il est convenu que :

- L'organisation du travail de l'agent sera assurée conjointement par la Mission Locale Nord Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux, soit par les supérieurs hiérarchiques directs de chaque structure qui sont respectivement :

Le Directeur de la Mission Locale Nord Ardèche pour le volet « conseiller emploi-formation » pour lequel l'agent est mis à disposition de la Mission Locale Nord Ardèche ;

La Directrice du service économie de la Communauté de communes pour le volet « chargé de mission emploi-formation ».

- Le planning hebdomadaire de travail de l'agent sera défini en concertation entre La Mission Locale Nord Ardèche, la Communauté de communes Val'Eyrieux et l'agent lui-même, de façon à lui permettre à définir des jours fixes et créneaux horaires précis pour chacune des missions. Ce planning hebdomadaire pourra être adapté de façon à ce que l'agent dispose de la flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences de services de ses deux missions (événements, réunions d'équipe ou de réseaux, formations, commissions, traitement des urgences...). Un reporting régulier des heures effectuées par l'agent sera transmis aux responsables techniques concernés.

La situation administrative de l'agent mis à disposition (avancement, congés, maladie, discipline...) est gérée par la Communauté de communes Val'Eyrieux. Les congés sont toutefois pris en concertation avec la Mission Locale Nord Ardèche au regard des nécessités de services.

La formation de l'agent mis à disposition, lorsqu'elle est spécifique aux missions de conseiller emploi-formation en mission locale est gérée directement par la Mission Locale Nord Ardèche.

L'agent mis à disposition aura pour lieu de travail, le pôle entrepreneurial de la Communauté de communes Val'Eyrieux, sis 400 route d'Arac Industrie 07160 LE CHEYLARD. L'agent mis à disposition pourra être amené à effectuer des déplacements ponctuels au siège de la Mission Locale Nord Ardèche à Annonay pour les réunions de service ou formations.

Article 4.4 : Discretion professionnelle – Confidentialité – Sécurité des données personnelles

La Communauté de communes Val'Eyrieux s'engage à intégrer les mentions suivantes dans le contrat de travail de l'agent mis à disposition et faire respecter les principes suivants :

- L'agent mis à disposition devra observer la plus grande discrétion sur tout ce dont il a connaissance au cours de l'exercice de ses fonctions pour lesquelles il est mis à disposition et qui concerne, de quelque façon que ce soit, l'activité de la Mission Locale, en particulier les Données Personnelles régies par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles).
- L'agent s'interdit donc de divulguer à qui que ce soit des renseignements ou informations, et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'aucune personne non autorisée ne puisse accéder aux Données Personnelles auxquelles il aura accès.
- En particulier, conformément à l'article V-12-2 de la convention collective des Missions Locales, l'agent doit en toutes circonstances, respecter la confidentialité des éléments fournis par les jeunes accueillis, ainsi que les entretiens avec ces jeunes, et respecter l'obligation de réserve sur la transmission des données personnelles dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- L'agent sera tenu de signaler sans délai à la Mission Locale toute violation de Données Personnelles qu'il constaterait (accès non autorisé, destruction de données, piratages...) conformément aux procédures en vigueur, afin que la Mission Locale puisse y remédier et répondre à ses obligations légales et contractuelles.
- Au terme de sa mise à disposition, l'agent devra restituer à la Mission Locale l'ensemble des Données Personnelles dont il disposera concernant le personnel de la Mission Locale, les publics jeunes, les partenaires, ou des tiers en lien avec la Mission Locale.
- Le non-respect de ces obligations pourra être considéré comme une faute disciplinaire. Ces obligations se poursuivront au-delà de la rupture de la mise à disposition sans limitation de durée.

Article 4.5 – rémunération

La Communauté de communes Val'Eyrieux s'engage à verser directement la rémunération à l'agent mis à disposition correspondant à son grade, ainsi que les remboursements de frais associés à la réalisation des missions pour lesquelles il/elle est mis(e) à disposition de l'association Mission Locale Nord Ardèche, selon les règles en vigueur de la fonction publique territoriale. L'agent ne pourra en aucun cas réclamer directement à la Mission Locale Nord Ardèche un quelconque défraiement.

Article 4.6 – contrôle et évaluation de l'activité

Un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition sera établi chaque année par son Directeur hiérarchique direct à la Mission Locale Nord Ardèche et sera signé par le ou la Président(e) de l'Association. Il sera transmis à la Communauté de communes Val'Eyrieux chaque année avant le 01^{er} décembre de façon à ce qu'il

puisse être pris en compte dans l'évaluation individuelle de l'agent réalisée annuellement par la Communauté de communes.

En cas de faute disciplinaire, la Mission Locale Nord Ardèche saisira la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Article 4.7 –suspension de la mise à disposition

Au-delà d'un mois d'absence de l'agent pour raison de santé, la convention sera temporairement suspendue et la Mission Locale assurera la continuité de service par ses propres moyens.

ARTICLE 5 : Modalités financières

Participation financière de la Communauté de communes Val'Eyrieux

La contribution annuelle de la Communauté de communes Val'Eyrieux à la Mission locale Nord Ardèche est calculée sur la base du nombre d'habitant du territoire à raison de 1,43 € / habitants.

Participation financière de la Mission Locale Nord Ardèche

La participation financière annuelle de la Mission Locale Nord Ardèche est la suivante : 50 % de la rémunération chargée de l'agent, comprenant : traitement de base, indemnité de compensation de la CSG, régime indemnitaire, toutes prestations sociales décidées collectivement par Val'Eyrieux, ainsi que le montant correspondant aux remboursements de frais payés par la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'agent mis à disposition pour les missions relevant de sa fonction de « conseiller emploi-formation.

Ce montant annuel ne pourra pas excéder : 27 000 € / an

ARTICLE 6 : transmission des pièces justificatives et modalités de versement des participations financières :

La Communauté de communes Val'Eyrieux :

S'engage à transmettre à la Mission Locale Nord Ardèche avant la fin décembre de chaque année les justificatifs suivants :

- Etat récapitulatif des dépenses associées de salaires et frais annexes relatives à la mise à disposition d'un agent à mi-temps
- Avis des sommes à payer
- Détail des couts prévisionnels pour l'année à venir

La Mission Locale Nord Ardèche :

S'engage à transmettre à la Communauté de communes Val'Eyrieux avant le 30 juin de chaque année les justificatifs suivants :

- Bilans et compte de résultats de l'année écoulée
- Rapport d'activité de l'année écoulée avec un focus sur l'activité propre au territoire Val'Eyrieux
- Le budget prévisionnel de l'année à venir
- Appel à cotisation de l'année à venir

La Mission Locale Nord Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux s'engagent à verser leurs participations financières respectives en une fois, une fois transmis les justificatifs et appels à versement mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – Gouvernance

Un comité de pilotage sera organisé une fois par an après transmission des bilans de l'année écoulée. Il sera composé des représentants élus et des référents techniques des deux parties. Pourront également y participer les représentants des structures suivantes : DIRECCTE, Pole emploi, Département de l'Ardèche

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la convention sera assuré par les référents techniques.

ARTICLE 8 : Conditions de modification ou de résiliation de la convention

- La modification de la convention

La mission locale Nord Ardèche et la Communauté de communes Val'Eyrieux s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de nature à modifier la présente convention (statuts, orientations, organisation administrative ..)

Toute modification des conditions d'exécution de la présente convention, qui serait jugée significative par l'une des parties, peut faire l'objet d'un avenant à tout moment.

- La résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit et suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, moyennant un préavis de 6 mois et après épuisement des voies amiables.

La présente convention pourra également être résiliée de plein droit sans préavis en cas de disparition ou dissolution de l'association.

Si l'organisme d'accueil dispose d'un poste budgétaire vacant correspondant à la rémunération et aux fonctions exercées dans le cadre de la mise à disposition, ce poste sera proposé à l'agent de la collectivité d'origine.

ARTICLE 8 : Modalités de règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, mais seulement après épuisement des voies amiables, par tout moyen, dans le respect du principe de loyauté et de bonne foi dans les rapports contractuels.

ARTICLE 9 - Durée de la convention

La convention est établie pour une durée de **3 ans et prend effet à la signature de la présente convention.**

Elle est renouvelable par reconduction express, après présentation et validation par le comité de pilotage du bilan technique et financier de sa mise en œuvre.

Fait en 2 exemplaires, le..... à.....

Pour la Mission Locale Nord Ardèche
M. Yves BOULANGER,
Président

Pour la Communauté de communes Val'Eyrieux
Dr. Jacques CHABAL,
Président

Annexe 2

07064 Code INSEE	CC VAL EYRIEUX ZAARIC	DM n°1 2019
---------------------	--------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €
R-74751 : GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €	156 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-3555 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156 000,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	156 000,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €
Total Général		156 000,00 €		156 000,00 €

Annexe 3

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS COMPLEMENTAIRES 2019				<i>Enveloppe prévue au BP 2019 = 50 000 €</i>	
COMMUNE	OBJET	THEMATIQUE	MONTANT HT DE L'OPERATION	COFINANCEMENTS PREVISIONNELS	MONTANT DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE*
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Aménagement d'une aire multi activités au stade	AMENAGEMENT	7 065,00 €	0,00 €	1 413,00 €
CHANEAC	Installation d'un poêle à granulés à l'auberge	DEVELOPPEMENT DURABLE	2 931,25 €	0,00 €	586,25 €
ST BARTHELEMY LE MEIL	Rénovation du bâtiment abritant la maison des associations	SOCIAL / CULTUREL	29 499,03 €	3 556,00 €	5 188,61 €
			TOTAL		7 187,86 €
* travaux d'investissement : 20 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 20 000 €					
* études : 50 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 10 000 €					



M. Jean-François GRANGERET
Directeur Départemental des Finances
Publiques
11 Avenue du Vanel
BP 714
07 007 PRIVAS Cedex

Le Cheylard, le 16/09/2019

Nos références : jc/crf

Affaire suivie par : Carine FAURE.

Objet : Réforme de l'implantation de la DDFIP en Ardèche.

Monsieur le Directeur Départemental,

Je fais suite aux diverses communications qui ont eu lieu concernant la réforme de la Direction des Finances Publiques, et plus particulièrement celle qui va toucher l'Ardèche.

Il est en effet aujourd'hui prévu à l'horizon 2022 la suppression du Centre des Finances Publiques du Cheylard et son transfert sur Privas.

Je porte à votre attention mon attachement (et celui de l'ensemble des responsables locaux), au maintien d'une structure des Finances Publiques sur notre territoire, avec un intérêt pour le compte fiscal unique.

Je suis favorable à la création au Cheylard d'une antenne de service de gestion comptable du Département de l'Ardèche, voire la création d'un service à vocation départementale, et ce pour le maintien du dynamisme du chef-lieu et de son territoire rural.

C'est un service indispensable dans le cadre des orientations de ce pôle « complet » de services, à destination des entreprises (Territoire d'Industrie), des collectivités territoriales et des citoyens.

Sans ce cas de figure, si l'Etat se désengage à ce niveau-là, il sera difficile de maintenir l'ensemble de la politique de développement tout azimut que Val'Eyrieux, Communauté de communes rurale active et son chef-lieu, mettent en place depuis des années.

Le maintien d'une ingénierie d'Etat de niveau Cadre A de type comptable et de conseil est, il me semble, le seul moyen de résister aux phénomènes de désertification qui ont été stoppés grâce à l'intervention des responsables des collectivités territoriales, du Département, de la Région et de l'Etat. Nous ne pourrions collectivement assumer un niveau inférieur que celui précédemment décrit.

Je me tiens à votre disposition pour étudier toutes les solutions que nous pourrions mettre en place pour éviter les solutions administratives qui mettent en danger l'avenir de ce territoire.

Vous remerciant de tout l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Départemental, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Jacques Chabal

Dr Jacques Chabal
Président de la Communauté
de communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard



Annexe 5

REÇU LE
30 SEP. 2019
C.C. VAL'EYRIEUX



Privas, le 25 septembre 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ARDÈCHE
11, avenue du Vanel – BP 714
007007 PRIVAS Cedex
TÉLÉPHONE : 04 75 65 55 50
MÉL. : ddfip07.gestionpublique@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur des Finances Publiques de l'Ardèche

au

Président de la Communauté de Communes Val'Eyrieux
BP 55
21 avenue de Saunier
07160 Le Cheylard

Affaire suivie par : Didier BLUTEAU
Tél. : 04 75 65 55 50
Mél. : didier.bluteau@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. Votre courrier du 16/09/2019

Objet : Nouveau réseau de proximité des Finances Publiques de l'Ardèche

Monsieur le Président,

J'ai lu avec attention les éléments d'analyse et d'information que vous avez portés à ma connaissance dans votre lettre du 16/09/2019.

Vous rappelez votre attachement au maintien d'une structure des Finances Publiques sur le territoire de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux et votre accord pour la création à Le Cheylard d'une antenne du Service de Gestion Comptable créé à Privas.

Comme nous l'avons déjà évoqué ensemble lors d'une précédente entrevue, la création de cette antenne me semble pouvoir être envisagée. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse apportée par mon administration de tutelle sur cette proposition dont je partage la pertinence.

Vous l'avez compris, je partage à bien des égards, votre volonté de maintenir sur votre territoire un service à l'usager de qualité.

A ce titre, l'antenne et la mise à disposition d'un conseil aux décideurs locaux répond en tout point à votre souhait de voir perdurer le maintien de l'engagement de l'État sur le territoire.

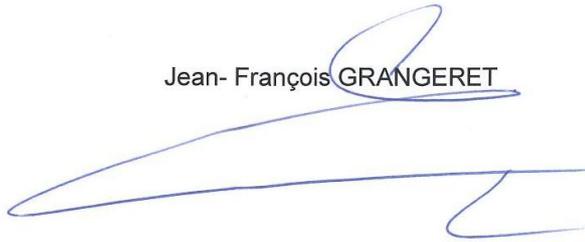
Je vous remercie d'ores et déjà de l'accueil réservé à la concertation à laquelle, vous le savez, je reste très attaché.

Je reviendrai très prochainement vers vous pour vous communiquer l'issue donnée à votre proposition.

Dans l'attente, je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Jean- François GRANGERET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping horizontal strokes and a final upward flourish.

Annexe 6

Saison culturelle septembre 2019 à août 2020

Date	Horaires	Nom du spectacle	Genre	Lieu	Partenaire	Public	Tarifs
21-sept	18h	The Summer rebellion	Musique	Dornas - Place de la mairie	SMAC07	tout public	gratuit
22-sept	17h	The Summer rebellion	Musique	Issamoulenc - Cour de la mairie	SMAC07	tout public	gratuit
26-sept	20h	L'âge du slow	Danse-théâtre	Le Cheylard - salle de la Palisse	Comédie de valence	à partir de 14 ans	Billetterie OT + sur place Adultes 14€/10€/7€ Enfants 7€ / 5€
04-oct	18h	Labo 43/07	Science dans les bibliothèques	St Agrève - médiathèque	Pays Lecture	tout public	gratuit
09-oct	10h30/15h/18h	Le Camion à histoires	Théâtre	Le Cheylard - Cour de l'école publique	Nouvelles Envolées du Théâtre de Privas	à partir de 4 ans	Réservations OT (jauge 28 places) + sur place 7€, gratuit moins de 12 ans
25-oct	20h30	Wanted Cie Bruital	Théâtre	St Michel d'Aurance -salle polyvalente	Quelques p'Arts	à partir de 7 ans	5€, gratuit moins de 12 ans billetterie sur place par Quelques p'Arts
09-nov	14h30	Projet Mû / petites formes	Cirque	St Agrève - gymnase	CCSTI / EAC	tout public	gratuit
13-nov	17h30	sortie de résidence La Bocabiarta	Cirque / clown / musique	St Agrève - salle des arts et des cultures	Quelques p'Arts	tout public	gratuit
15 au 29 novembre	18h	Salon d'Automne	Arts plastiques	Le Cheylard - salle de La Chapelle	Guy Chambon	tout public	gratuit

Date	Horaires	Nom du spectacle	Genre	Lieu	Partenaire	Public	Tarifs
23/11/2019	16h : Visite école du vent 17h30 : Balade le long du belvédère, retour au flambeau 18h30 : Vin chaud 19h : Concert 20h : Apéro dinatoire	Claire Vénus	Musique	St Clément - Ecole du Vent	SMAC07 / EAC	tout public	12€ 7€ moins de 18 ans, demandeurs d'emploi & étudiants gratuit moins de 12 ans
29/11/2019	15h	sortie de résidence Je crois en la forêt, en la prairie et en la nuit où pousse le maïs	Théâtre	Saint-Agrève- salle des arts	Comédie de Valence / EAC	à partir de 9 ans	gratuit
16-janv	20h	9 mouvements pour une cavale	Théâtre	Chanéac - salle des fêtes	Comédie de Valence	à partir de 14 ans	Billetterie OT + sur place Adultes 14€/10€/7€ Enfants 7€ / 5€
14-févr	à déterminer	sortie de résidence Safari	Théâtre	Le Cheylard - Cité scolaire	Théâtre de Privas / EAC	tout public	gratuit
18-févr	18h et 20h	Je crois en la forêt, en la prairie et en la nuit où pousse le maïs	Théâtre	Saint-Agrève - salle des arts et des cultures	Comédie de Valence / EA	à partir de 9 ans	Billetterie OT + sur place Adultes 14€/10€/7€ Enfants 7€ / 5€
06-mars	à déterminer	sortie de résidence Madjo	Musique	Saint-Agrève - salle des arts et des cultures	SMAC07	tout public	gratuit
du 7 au 22 mars		Printemps des Poètes	Poésie	Saint-Agrève - Plateau Vivarais Lignon	Pays Lecture	tout public	gratuit
entre le 23 et le 29 mars	à déterminer	Grand X Cie des Chimères	Clown	Le Cheylard - Cité scolaire	EAC	à partir de 14 ans	gratuit
31-mars	20h	Safari	Théâtre	Car au départ du Cheylard pour Vernoux en Vivarais salle Louis Nodon	Théâtre de Privas / EAC	tout public	10€ / 15€
16-avr	20h30	La fille de l'air	Musique	Jaunac - salle polyvalente	Théâtre de Privas	tout public	7€, gratuit moins 12 ans
18-avr	à déterminer	Grand X Cie des Chimères	Clown	Saint-Agrève salle des arts et des cultures	EAC	à partir de 14 ans	gratuit
09-mai	17h30	Petit K	Conte et beat-box	St Martin de Valamas - salle des fêtes	Théâtre de Privas / EAC	à partir de 4 ans	7€, gratuit moins de 12 ans
29-mai	20h30	Madjo	Musique	Saint-Agrève - salle des arts et des cultures	SMAC07	tout public	7€, gratuit moins de 12 ans
14-juin	17h30	Là-bas	Théâtre de rue	Saint-Christol - Le village	Théâtre de Privas	tout public	gratuit
13-juin	14h30	Rando in-ouïe	Musique	St Andéol de Fourchades	SMAC07	tout public	gratuit
du 15 au 27 juillet	21h	Bal itinérant	Musique et danse	communes pressenties (à confirmer) : Arcens, Lachapelle-sous-Chanéac, Belsentes (côté St Julien Labrousse), Mariac ?		tout public	gratuit
7 au 9 août		l'estiVAL	spectacles vivants	Le Cheylard		tout public	gratuit et payant
2e quinzaine d'août		Festival Musiques en Vivarais Lignon	Musique	St André en Vivarais, Devesset, Rochepeule, St Jeure d'Andaure, Mars, St Agrève, St Jean Roure	CC Haut-Lignon	tout public	gratuit et payant